Comité économique
et social européen
Groupe des Employeurs

Newsletter

Février 2024

Il est temps de mettre en place un programme industriel européen de défense à grande echelle

En janvier dernier, M. Thierry Breton, commissaire européen au marché intérieur, a réaffirmé la nécessité de consolider un marché intérieur de la défense, condition de notre sécurité. «Nous avons commencé avec les munitions pour l'Ukraine», a-t-il déclaré. «Il s'agit désormais d'élargir cette logique autour d'un programme industriel européen de défense d'ampleur capable de soutenir la remontée en puissance de la base industrielle européenne et de développer les infrastructures nécessaires à la protection des espaces contestés».

Le Comité économique et social européen a eu l'occasion de réaffirmer, à maintes reprises, la nécessité de soutenir le lancement d'un programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense (EDIDP), qui vise à créer un dispositif interopérationnel et intégré de défense commune.

Cet objectif apparaît plus urgent que jamais au vu de la conjoncture géopolitique de l'heure, qui nous incite à renforcer l'autonomie stratégique de défense de l'Europe et à mettre en place une base industrielle et technologique solide et commune.

Dans le même temps, en sa qualité de représentant de la société civile, le Comité économique et social européen a pour mission de contribuer au développement d'une culture européenne de la défense et de la sécurité, afin de conférer à la citoyenneté européenne sa pleine signification sur le plan de la cohésion, de la solidarité et du partage.

Pour atteindre les objectifs en matière de défense, le traité de Lisbonne invite les États membres à «prendre des mesures concrètes pour renforcer la disponibilité, l'interopérabilité, la flexibilité et la capacité de déploiement de leurs forces, notamment en identifiant des objectifs communs [...], y compris en réexaminant, éventuellement, leurs procédures de décision nationales».

D'un point de vue stratégique: dès lors qu'elle est tenue de garantir à ses citoyens et à ses entreprises des niveaux adéquats de sécurité, ainsi que de préserver l'intégrité territoriale de ses frontières et d'assumer ses responsabilités dans le monde, l'Europe doit s'assurer de disposer de capacités de défense crédibles, en donnant la garantie d'un degré approprié d'autonomie stratégique et d'un développement technologique et industriel, sur une base européenne commune solide. «Si vis pacem, para bellum» [Si tu veux la paix, prépare la guerre] disaient, avec sagesse, les Romains.

Selon le dernier rapport de l'Agence européenne de défense (AED), en 2020, les dépenses consenties en faveur de la défense par les 26 États membres de l'Agence, à savoir tous les États membres de l'UE à l'exception du Danemark, s'élevaient à 198 milliards d'euros, soit 1,5 % du produit intérieur brut.

Si l'Europe veut parvenir à une autonomie stratégique suffisante, il est essentiel qu'elle mette en place une industrie de la défense solide et de haute technologie. La capacité à produire des systèmes d'armes de pointe accroît non seulement l'efficacité des forces armées, mais contribue également à renforcer les bases technologiques et économiques de l'Europe à un moment où la concurrence géopolitique s'intensifie.

Désormais indispensable, le dépassement de l'approche nationale de la défense, laquelle se heurte notamment à l'existence de puissants ensembles politico-militaires à travers le monde et a mis en lumière la fragilité et la faiblesse politique de l'Europe, peut opportunément pendre appui sur l'initiative du Parlement et du Conseil qui, par le truchement des actions de la Commission, est susceptible d'influer sur l'industrie et le marché de la défense, et donc sur le développement de capacités militaires.

Entre 2018 et 2022, les cinq plus grands exportateurs d'Europe occidentale que sont la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne, ont été à l'origine d'un quart environ des exportations totales d'armements dans le monde. L'impulsion imprimée par la Commission a en outre permis au marché européen de la défense d'engager un processus d'intégration au travers de la fusion de grands groupes industriels qui ont favorisé l'intégration du marché.

Malheureusement, le secteur industriel de la défense dépend principalement des demandes publiques des différents États et de leurs budgets nationaux.

L'Europe doit cependant garantir des niveaux de sécurité adéquats à ses citoyens et à ses entreprises, préserver l'intégrité territoriale de ses frontières et assumer des responsabilités dans le monde. Elle doit donc assurer des capacités de défense communes et crédibles, garantissant un niveau adéquat d'autonomie stratégique et un développement technologique et industriel doté d'un socle européen commun.

Dès juin 2017, le Conseil européen convenait «de la nécessité de lancer une coopération structurée permanente (CSP) qui soit inclusive et ambitieuse», assortie d'une liste commune de critères et d'engagements contraignants.

À plusieurs reprises, le Parlement européen a réclamé que les États membres de l'UE mènent une coopération renforcée dans le secteur de la défense et que le traité de Lisbonne soit pleinement mis en œuvre en ce qui concerne la sécurité et la défense.

Le CESE a soutenu de manière répétée le lancement d'un programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense, en proposant de commencer par adopter un règlement, parallèlement à d'autres initiatives parallèles, dans le but de créer un dispositif interopérationnel et intégré de défense commune.

Le contexte géopolitique actuel met très clairement en lumière la nécessité d'établir une coopération structurée permanente, déjà prévue par le traité de Lisbonne, permettant d'établir une liste de critères et d'engagements contraignants afin de dépasser la compartimentation actuelle de l'offre et de la demande et de créer progressivement un marché européen de la défense transparent et ouvert.

Le programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense devrait être encadré par une vision stratégique commune en matière industrielle, capable de produire des avancées vers une intégration effective entre les producteurs et les utilisateurs européens, avec la participation d'au moins trois États membres.

La nécessité d'un dialogue structuré au niveau européen, en synergie et en coordination avec l'OTAN, ainsi que d'un Conseil des ministres de la défense, à même de fournir une orientation politique durable et une enceinte pour la consultation et pour l'adoption de décisions qui soient véritablement européennes, émerge et prend de l'ampleur.

Il conviendra que les dispositions réglementaires assurent: un équilibre entre grands et petits pays, un taux de participation de 20 % des petites entreprises, des initiatives de formation de main-d'œuvre qualifiée et de nouveaux profils professionnels, ainsi que la reconversion du personnel qui est devenu excédentaire ou dont les qualifications sont dépassées.

Le moment est venu d'élargir et de renforcer cette approche, afin d'y inclure un programme industriel européen d'ampleur dans le secteur de la défense, à même de soutenir l'expansion de la base industrielle européenne, avec le développement de «biens à double usage», c'est-à-dire de produits, y compris des logiciels et technologies, susceptibles d'avoir une utilisation tant civile que militaire; ils incluent les biens susceptibles d'être utilisés aux fins de la conception, de la mise au point, de la fabrication ou de l'utilisation d'armes chimiques ou biologiques ou de leurs vecteurs.

À propos de l'auteur:

Antonello Pezzini

Délégué du Comité consultatif des mutations industrielles du CESE

Ancien membre du groupe des employeurs du CESE

Train de mesures de soutien aux PME

CRÉER UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES PLUS PROPICE AUX PME EUROPÉENNES

La communauté des PME adressé l'oreille lorsque la présidente Ursula von der Leyen a reconnu, dans son discours sur l'état de l'Union du 13 septembre 2023, les grandes difficultés auxquelles les PME sont confrontées. Elle a ainsi mis en avant les intentions sincères de la communication de la Commission européenne sur le train de mesures de soutien aux PME, publié la veille. Aujourd'hui, six mois plus tard, il est temps que ces paroles soient suivies d'actes.

©Shutterstock/eamesBot

Le train de mesures de soutien aux PME tente de placer les PME au cœur de la législation, des stratégies, des discussions et des actions de l'Union européenne visant à soutenir la compétitivité, en présentant dix-neuf mesures assorties de propositions concrètes, comme un règlement sur les retards de paiement ou une directive sur la simplification de la fiscalité pour les PME.

La prise en compte de la contribution des PME à l'économie réelle est indissociable de l'adoption des principes d'une meilleure réglementation. Les PME devraient être placées au centre de toute démarche législative car elles constituent la composante la plus importante de l'industrie et de l'économie européennes. À l'échelle de l'Union, les 24 millions de PME (dont la plupart sont des microentreprises) qui y sont établies représentent 99 % de l'ensemble des entreprises et deux tiers des emplois du secteur privé. Les colégislateurs européens devraient dès lors continuer de développer leurs prescriptions et de les adapter aux besoins des PME. Il est essentiel de veiller à ce que la législation soit favorable aux entreprises et qu'elle tienne ainsi pleinement compte des difficultés auxquelles se heurtent tant les PME que les grandes entreprises, ainsi que des différences entre les problèmes qu'elles rencontrent. À cet égard, le train de mesures de soutien aux PME marque une avancée positive étant donné qu'il contient un engagement renouvelé à faire valoir le principe de la «priorité aux PME» et à procéder à long terme à des allégements en matière de réglementation, et avec l'annonce du nouveau représentant spécial des PME de l'UE.

Cette mesure est une première étape pour donner aux PME un moyen de faire connaître leurs besoins. Pour avoir l'impact nécessaire, le représentant spécial des PME de l'UE doit être associé au Conseil «Compétitivité» de l'UE et aux réunions avec les représentants nationaux des PME ou le comité d'examen de la réglementation. La Commission doit veiller à ce que ce poste soit doté de ressources adéquates en personnel et en moyens financiers. Pour que les besoins des PME de toute l'Europe soient réellement entendus au niveau de l'UE, il convient de renforcer les canaux de communication entre les représentants nationaux des PME et la communauté des PME de chaque État membre. Il convient également de favoriser des dialogues réguliers et structurés avec les organisations professionnelles afin de renforcer les synergies et d'assurer une application plus cohérente des politiques.

La communication de la Commission se caractérise également par l'importance croissante qu'elle attache aux processus de numérisation pour simplifier les procédures. Si numériser les moyens et les procédures présente des avantages manifestes, les PME peinent souvent à adopter de tels processus du fait de la faiblesse de leurs ressources financières et des incitations. Il convient de favoriser la numérisation sans pour autant l'imposer.

Selon l'enquête économique d'Eurochambres de 2024, qui s'appuie sur les réponses de plus de 43 000 entrepreneurs de toute l'Europe (dont 95 % sont des propriétaires de PME), les principaux défis à relever par les PME en 2024 seront l'approvisionnement en énergie et en matières premières, le coût du travail et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Ces résultats appellent clairement à agir sur le plan politique en vue de réduire l'incertitude qui prévaut dans le monde des entreprises et d'améliorer la prévisibilité et la résilience de l'économie européenne.

Dans l'avis INT/1048 sur le «Train de mesures de soutien aux PME», qui sera examiné lors de sa session plénière de février, le CESE fait part de ses observations sur les mesures proposées et souligne qu'elles doivent être concrètes et proportionnées. Il insiste sur la nécessité d'améliorer l'accès au financement et l'environnement réglementaire.

Le nouvel accent mis sur les PME par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, est un bon début, alors que son mandat actuel touche à sa fin. Seul le temps nous dira si ces bonnes résolutions permettront ou non de soutenir les PME européennes, étant donné que la prochaine Commission devra traduire le train de mesures en actions concrètes. La prospérité des PME est enfin à l'ordre du jour, et devra y rester.

À propos de l'auteur:

Alena Mastantuono

Rapporteur de l'avis INT/1048 "Train de mesures de soutien aux PME"

Membre du groupe des employeurs du CESE

L'avenir du secteur des télécommunications

L'ampleur du défi qui attend les opérateurs européens de télécommunications

Les entreprises de télécommunications en Europe ont joué un rôle essentiel au plus fort de la pandémie en permettant aux entreprises de continuer à exercer leurs activités malgré les confinements locaux. La forte demande de solutions de haut débit et de connectivité pendant et après la pandémie a entraîné la nécessité d'investir davantage dans le déploiement accéléré des réseaux 5G. En outre, des pressions croissantes sont exercées sur les entreprises de télécommunications pour qu'elles fournissent une connectivité numérique à haut débit abordable et fassent en sorte de réduire la consommation d'énergie. Dans le même temps, le réseau européen a nécessité une modernisation et le déploiement d'une stratégie de sécurité à plusieurs niveaux pour faire face à des cybermenaces en constante évolution. Le secteur des télécommunications a également un rôle important à jouer pour faire en sorte que les objectifs de la décennie numérique soient atteints, notamment en déployant un réseau gigabit qui couvre l'ensemble des ménages européens d'ici à 2030.

La mise en œuvre d'un programme aussi ambitieux nécessite des investissements colossaux dans la création de réseaux qui profitent au grand public et aux entreprises d'Europe. Selon les estimations de la Commission européenne, il subsiste un déficit d'investissement de 174 milliards d'euros pour atteindre les objectifs de la décennie numérique.

Comment garantir un avenir meilleur pour le marché des télécommunications, au vu de la complexité des défis auxquels les entreprises sont confrontées?

La réponse à cette question repose sur deux aspects distincts.

L'avenir de la connectivité est étroitement lié aux investissements. Trouver des moyens raisonnables et innovants d'encourager l'investissement dans les nouveaux réseaux constitue désormais une tâche primordiale pour les experts du marché et les décideurs dans le domaine des télécommunications. Dans le même temps, les opérateurs de télécommunications doivent expérimenter de nouvelles technologies et en faire usage, et proposer également de nouveaux types de produits et de services. Dans le paysage de l'industrie des télécommunications en constante évolution, des technologies telles que l'informatique en nuage et l'IA aident le secteur à répondre aux exigences d'un monde axé sur le numérique.

Une nouvelle approche des investissements dans les infrastructures de télécommunications

À ce jour, plusieurs propositions visant à tenir la promesse d'une refonte du marché des télécommunications ont été examinées. Au sein de l'Union européenne, l'un des scénarios que la Commission envisage sérieusement est désigné par le nom d'initiative «juste part» (fair share initiative). L'idée est de soutenir le secteur des télécommunications dans ses efforts visant à faire en sorte que les principaux générateurs de trafic en ligne contribuent aux infrastructures informatiques. Une idée tout aussi intéressante, fondée sur le principe d'une juste contribution au coût du réseau, fait l'objet d'un débat aux États-Unis. La proposition de loi de 2023 visant

©Shutterstock/Illus_man

à réduire les coûts de haut débit pour les consommateurs (Lowering Broadband Costs for Consumers Act) permet aux autorités de régulation des télécommunications de demander tant aux fournisseurs de contenu qu'aux fournisseurs de services de contribuer à un fonds appelé «fonds de service universel».

L'idée qui sous-tend ces propositions est que les grands générateurs de trafic devraient contribuer au financement et à l'entretien des infrastructures de télécommunications. Les propositions ne sont pas dénuées d'écueils: leur mise en pratique pourrait violer le principe de neutralité de l'internet ou nuire aux relations transatlantiques. Toutefois, il s'agit là de propositions plausibles, qui entendent pointer la responsabilité des parties utilisant les réseaux pour fournir leurs services dans l'accroissement du trafic internet.

Aller au-delà de la connectivité

Le secteur des télécommunications étudie de nouveaux moyens de relancer, de développer et de créer de nouvelles entreprises qui vont au-delà de la connectivité. Le modèle d'entreprise traditionnel n'est plus viable, et il est indispensable d'y apporter de profonds changements. L'adoption de l'informatique de périphérie figure elle aussi parmi les solutions à mettre en œuvre en priorité dans le secteur des télécommunications. Ces entreprises doivent impérativement veiller à ce que les composantes d'IA, la diffusion en continu, les machines virtuelles et bien d'autres tâches soient optimisées et qu'une flexibilité maximale soit garantie. L'informatique de périphérie constitue le meilleur moyen pour le secteur des télécommunications d'explorer plus en profondeur le monde des infrastructures informatiques et de connectivité et contribue à faire progresser ce secteur dans la chaîne de valeur. L'abandon des centres de données privés et la migration des infrastructures essentielles vers le nuage peuvent sans aucun doute aider les entreprises de télécommunications à répondre plus efficacement aux demandes du marché.

La technologie de l'IA redéfinit les capacités des réseaux de télécommunications. Le secteur des télécommunications aspire à tirer parti des nouvelles possibilités pour optimiser les infrastructures de réseau ainsi que pour repérer de nouvelles sources potentielles de revenus. Il n'en est qu'à ses débuts pour ce qui est du recours à l'IA. Outre la gestion du déploiement de salariés dans les boutiques et les centres d'appel, cette technologie contribue également aux mesures visant à prévoir la congestion des réseaux et à réorienter le trafic de manière proactive, de sorte à éviter les coupures.

Conclusions

Compte tenu des pressions auxquelles sont confrontées les entreprises du secteur des télécommunications, il ne fait aucun doute que les niveaux actuels d'investissement ne sont pas suffisants pour leur permettre de progresser sur le marché européen. Il semble nécessaire d'envisager de nouveaux moyens de soutenir le secteur, en vue d'accroître la capacité des réseaux et d'améliorer la qualité de l'accès à l'internet. L'avenir du secteur, une fois que les investissements seront garantis, devrait être centré sur le développement de nouvelles technologies. Seuls les fournisseurs de télécommunications qui adoptent l'IA et l'informatique de périphérie seront susceptibles d'améliorer leurs revenus et de se démarquer de la concurrence.

©Lewiatan.

À propos de l'auteur:
Maciej Witucki
Président de la Confédération polonaise Lewiatan

Stefano Mallia, président du groupe des employeurs du CESE, rencontre les principales organisations d'entreprises hongroises

Dans la perspective de la prochaine présidence hongroise du Conseil de l'UE au deuxième semestre de 2024, le président Mallia s'est rendu à Budapest, le 11 janvier dernier, pour y rencontrer les principales organisations d'entreprises et discuter avec elles des priorités des entreprises européennes. Toutes les parties se sont accordées sur la nécessité d'améliorer la compétitivité de l'UE pour permettre aux entreprises de s'illustrer au niveau mondial. Il s'agit d'un objectif commun sur lequel les entreprises souhaitent se concentrer au cours de la présidence hongroise.

©Nemzeti Agrárgazdasági Kamara, 2024.

Lors de sa mission à Budapest, M. Mallia s'est entretenu avec László Parragh, président de la Chambre hongroise de commerce et d'industrie (MKIK), Zoltán Zs. Szőke, président de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs et sociétés commerciales (ÁFEOSZ-COOP), Balázs Győrffy, président de la Chambre nationale d'agriculture (NAK), et Péter Lakatos, coprésident de la Fédération nationale des employeurs et industriels (MGYOSZ-BusinessHungary). Il a également rencontré Balázs Molnár, secrétaire d'État adjoint chargé des affaires européennes.

Les représentants des organisations d'entreprises hongroises ont fourni quelques informations sur la situation économique de la Hongrie. De manière générale, l'économie hongroise commence à peine à sortir d'une récession, le PIB ayant reculé de 0,7 % en 2023. L'inflation, après des hausses à deux chiffres en 2022 et pendant la majeure partie de l'année 2023, est repassée sous la barre des 10 % fin 2023, mais reste cependant élevée. En tout état de cause, la Hongrie bénéficie clairement du marché unique, puisqu'elle exporte 78 % de ses marchandises vers d'autres États membres et que 71 % de ses importations proviennent de l'Union. Eu égard à sa situation économique, la Hongrie a d'autant plus intérêt à tirer parti de sa présidence du Conseil pour œuvrer avec les autres pays à la compétitivité du paysage entrepreneurial européen.

Au cours de sa mission, M. Mallia a en outre accordé un entretien au journal financier hongrois en ligne «Portfolio», lors duquel il a expliqué comment améliorer l'environnement des entreprises en Europe. L'interview dans son intégralité est disponible ici: https://www.portfolio.hu/unios-forrasok/20240122/unios-alapelvnek-kellene-lennie-hogy-eltavolodjunk-az-allami-tamogatasoktol-664023

Marché unique de l'UE: La prochaine génération

Depuis la création du marché unique européen, l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes ont permis aux entreprises de vendre leurs produits sur un marché de plus de 450 millions d'habitants. Il représente 61 % des échanges intra-UE des entreprises et constitue la base de la prospérité économique de l'Europe, au bénéfice des citoyens, des consommateurs, des travailleurs et des entreprises. La Commission européenne estime que 25 % du produit intérieur brut de l'UE est généré par le marché intérieur.

Cependant, de nouveaux développements, tels que la transformation numérique et la transition vers une économie plus sobre en carbone et plus durable, appellent de nouveaux ajustements, au même titre que l'évolution des besoins des consommateurs, des salariés et des entreprises ou encore celle de la situation géopolitique.

Le groupe des employeurs du CESE a résumé ses messages clés pour le succès de l'avenir du marché intérieur de l'UE dans un court document intitulé «Marché unique de l'UE: la prochaine génération».

Lisez la nouvelle publication ici : https://europa.eu/!TVmdYg

Microplastiques:
LE RÔLE DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE DANS LA PRÉVENTION DES PERTES DE GRANULÉS DE PLASTIQUE AFIN DE RÉDUIRE LA POLLUTION

Depuis 2018, l'Union européenne a lancé, pour tenter de juguler les risques que les rejets de microplastiques provoquent pour l'environnement et la santé, une série d'initiatives, la première en date étant constituée par sa «stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire». Dans son plan d'action «*Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols*», de 2021, la Commission européenne a proposé que d'ici 2030, l'Union soit tenue de réduire de 30 % ses rejets de microplastiques, qu'ils revêtent ou non un caractère intentionnel.

En septembre dernier, la Commission a adopté une proposition de règlement établissant des restrictions concernant les microplastiques primaires *ajoutés intentionnellement* dans les produits, et en octobre, elle a publié la proposition sur laquelle s'est penché le CESE, visant à éviter ou réduire *les pertes non intentionnelles* de granulés plastiques primaires dans l'environnement. Ladite proposition et l'analyse d'impact qui l'accompagne découlent des engagements pris par l'institution concernant les rejets non intentionnels de microplastiques.

Les pertes de granulés plastiques dans l'environnement constituent, en ordre d'importance, la troisième source de rejets non intentionnels de microplastiques, les autres sources (secondaires) étant principalement constituées par les peintures, les pneumatiques, les textiles, les géotextiles et, dans une moindre mesure, les capsules de détergent. Pour éviter les rejets de microplastiques de ces origines, il peut s'avérer nécessaire de procéder à des actions de substitution majeures de matériaux ou à des modifications à grande échelle dans les caractéristiques des produits concernés, ou encore d'effectuer des arbitrages entre elles. Il en existe bien plus, par ordre de importance, de sources d'émissions dispersées, qui proviennent également d'acteurs moins informés.

En revanche, les pertes de granulés plastiques sont le résultat d'un défaut de sensibilisation et de mauvaises manipulations, et il est donc possible de les réduire promptement, par des mesures de prévention et d'atténuation de la pollution ainsi engendrée. C'est pour cette raison que ces granulés viennent en tête de la liste des domaines dans lesquels il est opportun d'intervenir.

Ayant bien conscience de ces problèmes, l'industrie du plastique a lancé, voici trente ans, l'opération Clean Sweep (OCS), qui, fondée sur le volontariat, s'attache à réduire les rejets dans les eaux, en développant une boîte à outils et un dispositif de certification. Pour le secteur du transport maritime, un outil similaire, de nature non contraignante, a été adopté dans le cadre de la convention «OSPAR» pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est.

Dès lors que la production de plastique vierge et, plus encore, de plastique à base de matière recyclée est en augmentation, et qu'il en va par conséquent de même des granulés plastiques, il s'impose de transformer et d'adapter les initiatives à caractère volontaire afin de

©Shutterstock/Dotted Yeti

parvenir à une diminution des pertes de granulés qui se situerait, selon les estimations, dans une fourchette de 54 à 74 % par rapport au scénario de référence, ainsi que de s'efforcer de réaliser l'objectif global de réduction de 30 % des rejets de microplastiques dans l'environnement.

L'industrie soutient ce nouvel objectif central concernant la baisse des pertes de granulés plastiques, tout comme le développement d'une méthode normalisée pour assurer, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, un suivi et une estimation correcte quant aux volumes de ces granulés de microplastiques qui sont ainsi perdus. Néanmoins, pour éviter d'imposer aux intervenants de moindre taille des charges administratives qui seraient excessives, il y a lieu d'évaluer soigneusement certains éléments du cadre réglementaire proposé, à l'aune d'un «contrôle au regard de la compétitivité» et des principes du «penser d'abord aux PME».

Des dispositifs réglementaires, par exemple sous la forme d'obligations en matière de documentation et de rapport, ne pourront aucunement empêcher les pertes imputables à des causes technologiques. Il n'est pas possible, techniquement parlant, d'éviter qu'un certain volume de matière ne se perde. Tous les intervenants doivent prendre leur part dans les efforts et les investissements engagés pour atteindre les performances visées.

Il va de soi qu'il sera nécessaire d'augmenter le niveau de sensibilisation et de formation de la main-d'œuvre, toutes catégories confondues.

Au lieu d'empiler les processus de certification par des tiers, avec tous les coûts qu'ils induisent, il serait préférable de confier à l'autorité compétente en la matière le soin de vérifier si les obligations fixées sont bien respectées.

Enfin, et ce point n'est pas le moins important, il conviendrait de tenir compte des enjeux internationaux de la réglementation, afin de garantir que les opérateurs de l'Union qui s'y conforment évoluent dans un environnement de concurrence équitable par rapport à ceux qui sont implantés dans des pays tiers.

À propos de l'auteur:

András Edelényi

Rapporteur de l'avis NAT/894 "Prévention des pertes de granulés plastiques en vue de réduire la pollution par les microplastiques"

Membre du groupe des employeurs du CESE

Compétitivité à long terme:
IDENTIFIER LES FACTEURS ET LES ACTEURS POUR TRACER UNE TRAJECTOIRE D'AVENIR

Au cours de l'année passée, la compétitivité a été hissée au premier plan des priorités de l'Union européenne et du discours politique en Europe, et personne ne peut ignorer son importance pour l'avenir de l'Union.

©Shutterstock/jijomathaidesigners

Les entreprises européennes peinent à recruter des travailleurs qualifiés; la réglementation imposée dans certains secteurs clés est plus stricte que celle appliquée par d'autres pays concurrents, en l'occurrence les États-Unis et la Chine; les investissements dans la recherche et le développement sont plus faibles; et enfin les infrastructures physiques et numériques font obstacle au commerce et à la croissance économique. Ces problèmes sont bien connus et ont été décrits dans de multiples études.

L'UE s'est elle-même fixé pour objectif de renforcer sa résilience et son influence dans le monde, mais elle accuse une perte de la compétitivité nécessaire pour y parvenir. Sa part dans l'économie mondiale devrait connaître une baisse constante, passant de près de 15 % à seulement 9 % d'ici à 2050.

Il est dès lors impératif d'améliorer sa productivité et sa compétitivité. À cette fin, l'UE doit adopter un programme d'action en faveur de la compétitivité qui, conformément aux principes du marché unique et de l'économie sociale de marché, soit tourné vers l'avenir, bien défini et coordonné, favorise la prospérité des entreprises et des travailleurs, en améliorant leur capacité à innover, investir, réaliser des échanges commerciaux et soutenir la concurrence sur le marché mondial pour le bien commun, ainsi qu'à jouer un rôle moteur dans notre transition vers la neutralité climatique. Cela est essentiel non seulement pour garantir la prospérité, l'innovation, les investissements, les échanges commerciaux et la croissance futurs, mais aussi pour créer des emplois de qualité et améliorer le niveau de vie.

C'est pourquoi les entreprises de l'Union ont des attentes claires vis-à-vis de ce nouvel élan et demandent que la compétitivité soit repensée dans un cadre économique et sociétal plus large, dans une perspective de long terme.

Dans le cadre de l'élaboration de son avis INT/1028 sur la «Stratégie en faveur de la compétitivité à long terme» qu'il soumettra à l'examen de son assemblée plénière en mars, le CESE s'est employé à recenser les facteurs et les acteurs qui influencent la compétitivité et la productivité sur le long terme et dont il faut tenir compte dans une vision intégrée. Nous avons travaillé sur les écosystèmes de la compétitivité avec pour ambition de préciser à la Commission quels sont les indicateurs que ces systèmes devraient renforcer ou compléter.

Évaluer les problèmes et les solutions possibles à travers un prisme régional apparaît comme une démarche cruciale, que la Commission n'a pas suffisamment entreprise dans ses deux communications sur la compétitivité à long terme.

De manière plus générale, la Commission dresse une liste de 17 facteurs de performance à évaluer chaque année, à travers les neuf dimensions de la compétitivité qu'elle recense. Encore faut-il que les États membres s'engagent aussi à les respecter pleinement et que la Commission ait les moyens de les y obliger. C'est ce que nous demandons.

Parmi ces indicateurs, ceux qui suivent figurent en tête de liste:

1. L'accès au financement, à un coût raisonnable mais sans pénaliser les générations futures.
2. Sur les services publics et les infrastructures critiques, il nous faut investir et mieux mesurer ces investissements. Nous proposons six paramètres d'évaluation en ce sens.
3. Sur la recherche et l'innovation, il est vital d'accroître les coopérations, que ce soit entre public et privé, au niveau régional ou au niveau mondial.
4. Sur les réseaux de données et l'énergie, la sécurité, le prix et la neutralité climatique sont les maîtres mots.
5. En matière de circularité, le rôle de l'Union européenne n'est plus à démontrer, mais nous devons être attentifs à l'égalité de concurrence entre opérateurs.
6. L'encadrement législatif entrepris par l'Union en matière de numérisation est précurseur, sur le plan de la connectivité, de l'IA, des données, etc. Dans ce cadre, nous devons relever le défi consistant à trouver un équilibre entre l'humain et les promesses du numérique.
7. L'éducation et la formation doivent pouvoir répondre aux défis démographiques et sociologiques.
8. Enfin, en matière d'autonomie stratégique et de commerce, nos dépendances sont nos faiblesses. Les entreprises doivent se réorganiser et l'Union doit fournir un cadre qui permettra de relever ce défi.

Pour finir, sur le marché intérieur, nous répétons avec fermeté qu'il est impératif que les États membres suivent les règles de l'acquis de l'Union et les principes des traités. Il faut plus de barrières et de véritables contrôles. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une volonté politique des gouvernements de l'Union d'appliquer ce qu'ils ont négocié à Bruxelles, et d'une capacité de la Commission à travailler suivant une démarche interservices, et non de manière compartimentée car cela concourt à multiplier les incohérences.

Nous ne le répéterons jamais assez.

Dans ce cadre, appuyons-nous à Bruxelles sur les résultats des tests de compétitivité et mettons à profit, à l'échelon national, les pôles industriels régionaux. Les outils existent, appliquons-les.

À propos de l'auteur:

Emilie Prouzet

Rapporteur de l'avis INT/1028 "Stratégie en faveur de la compétitivité à long terme"

Membre du groupe des employeurs du CESE

Retour à Davos pour « reconstruire la confiance »

Pour ma deuxième participation au Forum Economique Mondial, mon cœur est toujours plein d'enthousiasme. En effet, l'endroit est idyllique même pour quelqu'un qui n'aime pas le froid, les courants d'air ou les routes de montagne. Il faut reconnaitre que la beauté des lieux, neige, pistes, entrelacement des fermes, des chalets, des trains alpins vous fait reconnaitre la chance de débuter l'année dans un univers préservé. L'amabilité des hôteliers, des chauffeurs de navettes, des services de sécurité et de tous les personnels de service conforte la bonne atmosphère d'échange et de travail qui prévaux à cet événement.

©Shutterstock, Zurijeta.

« Renforcer la confiance » était un des thèmes centraux pour 2024. En effet même la jeunesse bien informé et bien formé présente sur place pense majoritairement que les choses iront moins bien pour eux que pour les générations précédentes…comme le dit Klaus Schwab, à nous de faire mentir ce ressenti…vaste programme.

Le forum a toujours ces exemples de repas végétarien lors des diners officiels qui troublent tout le monde et nous fait nous précipiter sur un deuxième repas en dehors du site moins frugal…ou sur la boite de chocolat suisse du FEM qui nous attend dans notre chambre.

La diversité des entrepreneurs, chercheurs, professeurs, start-uppeurs avec qui l'on discute durant les 30 minutes de transports biquotidiens sont une chance pour nouer des contacts hors de nos réseaux habituels. Beaucoup travaillent sur des données et promeuvent des outils d'interprétation ou l'IA est dans tous les argumentaires, « comment travailler avec eux sans perdre son âme » pourrait être un titre des centaines de table ronde qui jalonnent notre semaine. Une discussion autour de « Yes In Back Yard » indique le coté perturbateur intellectuel de beaucoup de table ronde, c'est une bonne gymnastique pour tous les esprits.

Je retiens d'un débat passionnant sur l'énergie verte que :

- L'hydrogène n'est qu'une non-solution dans l'état actuel de nos savoirs,
- De grande entreprise travaillent à câbler le monde en fil d'aluminium pour échanger l'énergie solaire,
- Les bio fuels et les e fuels représenteront 50% des énergies du futur à coté de 50% d'électricité.
- Donner une valeur au carbone est sans doute la solution pour arrêter le réchauffement climatique
- L'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume Uni ont dépensé 1 500 milliards d'euros en énergie renouvelables quand la Chine en investissant 3 milliards sur 6 usines de panneaux solaires c'est assuré une place stratégique dans le système…Qui investit bien ?

Pour les agriculteurs que je représente, la Vrai Valeur de l'Alimentation était le thème d'un débat mené par ABN AMRO, de quoi me faire réfléchir encore… J'ai pu aussi écouter tout ce que certains groupes industrielles (ABInBev, Cargill, PepsiCo, Nestlé, CocaCola, Yara…) promeuvent afin d'aller vers l'agriculture régénératrice, la plus neutre pour le climat. Le problème c'est que ces solutions demandent des investissements pour être mis à grande échelle ou entrainent des surcouts qui s'ils ne sont pas récompensés par le marché sont rédhibitoires. Les distributeurs et la restauration hors domicile sont encore trop absent de cette arène, on ne peut pas atteindre nos objectifs globaux sans eux, la chaine alimentaire n'est rien sans eux aussi.

A bon entendeur salut.

À propos de l'auteur:
Arnold Puech d'Alissac
Vice-président du groupe des employeurs du CESE
Président de l'Organisation Mondiale des Agriculteurs (WFO-OMA)

Éditrices
Daniela Vincenti | daniela.vincenti@eesc.europa.eu
Katharina Radler | katharina.radler@eesc.europa.eu
LE CESE N'EST PAS RESPONSABLE DU CONTENU DES SITES INTERNET EXTERNES

Contact
Comité économique et social européen, 99 Rue Belliard, 1040 Bruxelles
Tel. +32 (0) 2 546 82 07 | Fax: +32 (0) 2 2 546 97 54
gr1@eesc.europa.eu • www.eesc.europa.eu/employers-group

© Union européenne, 2024
Toute utilisation ou reproduction de chacune des photographies ou illustrations est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.

@employers_EESC
EmployersEESC

Print:
QE-AH-24-002-FR-C
ISSN 2467-4486

Online:
QE-AH-24-002-FR-N
ISSN 2467-4508

EESC-2024-12-FR

FR